



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives

Déclaration présentée par le Forum pour les femmes et le développement, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social



Déclaration

Promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent pour les femmes

Le Forum pour les femmes et le développement se félicite du thème prioritaire de la cinquante-huitième session de la Commission de la condition de la femme, à savoir « Défis et réussites dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement pour les femmes et les filles » et du thème de l'examen « Accès et la participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation et à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent ».

Le Forum se compose de 68 organisations de femmes et de comités de femmes dans les partis politiques, les syndicats et les organisations de solidarité et d'aide. Depuis près de 20 ans, nous travaillons de concert avec nos organisations partenaires dans le sud afin de concourir à l'amélioration de leur condition sociale, économique et politique à l'échelle internationale. Depuis 2000, les objectifs du Millénaire pour le développement constituent une importante plate-forme pour nos travaux.

L'objectif 3 du Millénaire pour le développement est très clair : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Dans la plupart des pays, et en particulier dans les pays en développement, les femmes ont beaucoup plus de mal à décider de leurs actes dans des domaines essentiels de la vie quotidienne, y compris de leurs propres mouvements et décisions en matière de santé ainsi que du moment où elles peuvent aller à l'école ou se marier, ou si elles peuvent même y aller. Un grand nombre de femmes ne jouissent pas du droit à une vie sans violence : l'Organisation mondiale de la santé estime que plus de 35 % des femmes sont victimes de violence sexiste. Pour que les femmes s'autonomisent et que l'objectif 3 soit atteint, il est essentiel qu'elles aient un revenu grâce auquel elles peuvent vivre, que ce dernier provienne d'un emploi du secteur informel ou de leur propre entreprise ou exploitation agricole.

Les femmes travaillent en qualité de travailleuses familiales non rémunérées ou dans le secteur informel

La proportion de femmes occupant un emploi rémunéré en dehors du secteur agricole a augmenté au cours des 20 dernières années. Mais les choses avancent lentement. Selon l'Organisation des Nations Unies, on constate une augmentation de 35 % en 1990 à 40 % de plus 20 ans plus tard; et il existe des différences notables entre les régions. En Asie occidentale et méridionale, et en Afrique du Nord, seulement 20 % ou moins de la main-d'œuvre non agricole était des femmes en 2010. En Afrique du Nord, les femmes n'ont pas gagné de terrain dans l'occupation d'un emploi rémunéré de 1990 à 2010.

Le pourcentage de femmes qui occupent des emplois informels est très élevé dans la plupart des pays en développement et les femmes sont beaucoup plus susceptibles que les hommes d'occuper des emplois précaires. Dans ces conditions, elles sont généralement dépourvues de protection sociale et des droits aux avantages sociaux, tels que le congé de maternité ou le congé de maladie et beaucoup sont très peu rémunérées.

De nombreuses femmes n'ont pas le temps d'avoir un emploi rémunéré en dehors de leur foyer. Actuellement, le taux de femmes qui assument des tâches ménagères et domestiques est disproportionnée, le travail de soins non rémunéré représentant 80 % à l'échelle mondiale. Les femmes sur le marché du travail sont statistiquement beaucoup plus susceptibles que les hommes d'occuper un travail ménager en sus d'un emploi rémunéré.

Les agricultrices ont tendance à cultiver des parcelles plus petites et à produire des cultures moins rentables que les hommes. Elles ont par ailleurs moins l'occasion d'atténuer les effets du changement climatique.

Les femmes constituent 43 % de la main-d'œuvre agricole mondiale et elles représentent dans de nombreux pays la majorité. Toutefois, les agricultrices ont souvent une productivité plus faible, cultivent des parcelles plus petites et produisent des cultures moins rentables.

Les femmes rurales sont principalement des petits exploitants agricoles qui cultivent des céréales sur des terres arrosées d'eau de pluie et qui élèvent du bétail. L'utilisation d'intrants est limitée et la productivité est généralement faible. Bien que dans la plupart des pays les femmes aient le droit de posséder et d'hériter de terres, les lois officielles sont souvent en conflit avec le droit coutumier et ne sont donc pas toujours appliquées. Les femmes qui ne sont pas propriétaires des terres qu'elles cultivent éprouvent des difficultés d'accès aux prêts et aux capitaux. Par conséquent, elles ne sont pas en mesure d'utiliser pleinement leurs ressources foncières. Sans garantie bancaire, les agricultrices ne peuvent investir dans leurs parcelles ni accéder aux nouvelles technologies.

Les possibilités économiques et sociales des femmes sont souvent limitées et la prise de décisions relatives à l'allocation du travail et au choix des produits à cultiver, à vendre et à consommer est laissée à leur mari et à d'autres hommes. Néanmoins, les hommes travaillent souvent en dehors de la ferme et ont donc parfois une connaissance limitée de l'agriculture, facteur freinant la productivité effective.

Dans son rapport « La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011 : Le rôle des femmes dans l'agriculture: Comblant le fossé entre les hommes et les femmes, pour soutenir le développement », l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, montre que, en donnant aux femmes l'égalité d'accès à des ressources agricoles (par exemple, les terres, les intrants, des formations et des crédits) la productivité des agricultrices augmenterait de 20 à 30 %. Cela augmenterait la production agricole totale de 2,5 à 4 % et réduirait de 100-150 millions le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde.

Le fait que les femmes rurales soient privées de leurs droits de posséder et d'hériter des terres les rend vulnérable à d'autres types de discrimination et d'abus, et crée un sentiment général d'incertitude quant à l'avenir. Ces femmes savent qu'elles seront dépossédées de leurs terres si elles deviennent veuves ou si elles divorcent, ce qui les force alors à rester dans des mariages abusifs.

Le changement climatique constitue un nouveau défi que doivent relever les femmes rurales. L'effet du changement climatique est bien pire dans les foyers pauvres qui vivent dans le dénuement, dans la mesure où il affecte non seulement leur productivité mais également tous leurs accès aux ressources naturelles,

notamment les forêts et les ressources en eau. Les femmes qui ne sont pas propriétaires des terres ou qui n'ont pas de moyens durables de revenu sont désavantagées car elles ne sont pas en mesure de mettre en œuvre des initiatives d'adaptation au changement climatique.

Le changement climatique crée de nouveaux défis et les femmes doivent participer au règlement de ces problèmes. Les femmes et les hommes sont touchés de manière différente et ont des idées divergentes des technologies novatrices. Les cuisinières de conception améliorée qui permettent d'économiser de l'énergie et du bois de chauffage sont de bonnes nouvelles pour les femmes et la forêt. Toutefois, il faut donner aux femmes l'occasion d'être des entrepreneures soucieuses de l'environnement dans la technologie de production agricole.

Les femmes entrepreneures dirigent des entreprises plus petites et opèrent dans des secteurs moins rentables

Tout comme les agricultrices qui travaillent dans des petites exploitations agricoles, les femmes entrepreneures dirigent de petites entreprises. L'accès aux facteurs de production, tels que le crédit et les nouvelles technologies, est limité. Les programmes de microcrédit sous différentes formes représentent la façon la plus commune de faire face à ces défis. Pour de nombreuses femmes entrepreneures, les microcrédits ont été le point de départ, mais maintenant il est temps d'accélérer les choses.

L'objectif 3 est la clef du développement

De solides impératifs éthiques, juridiques et commerciaux sont nécessaires pour assurer de façon plus efficace et rapide une égalité des sexes et une autonomisation économique des femmes. Selon Ernst and Young, quelque 860 millions de femmes ne sont pas « préparées » et/ou « ne sont pas en mesure » de prendre part à l'économie mondiale. L'Organisation internationale du Travail estime que près de la moitié du potentiel productif des femmes à travers le monde n'est pas utilisé, comparé au 22 % de celui des hommes.

Comblers ces écarts entre les sexes pourrait engendrer des bénéfices pour le développement. Une nouvelle étude réalisée par le Fonds monétaire international estime que le fait d'avoir autant de main-d'œuvre féminine que masculine pourrait stimuler la croissance économique de 34 % en Égypte. Une étude de Goldman Sachs considère que la réduction de l'écart entre les sexes en matière d'emploi pourrait augmenter le revenu par habitant dans les marchés émergents jusqu'à 14 % d'ici 2020.

En outre, les femmes dépensent leur revenu d'une manière « favorable au développement ». Selon la Banque mondiale, les femmes investissent 60 % de plus de leurs revenus que les hommes dans le « capital social », comme la nourriture, l'éducation et les soins de santé pour leur famille. Malheureusement, partout dans le monde, les femmes ont tendance à gagner moins que les hommes.

Nous demandons donc instamment aux États Membres de :

a) Promouvoir un travail décent pour les femmes en adoptant et en mettant en œuvre des lois sur le travail non discriminatoires, en luttant contre les normes sociales qui freinent la participation des femmes à la vie économique, en assurant la promotion et en appliquant les principes d'autonomisation des femmes énoncés dans

la brochure « Women's Empowerment Principles: Equality means Business » et en axant les efforts sur l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes dans les politiques de développement et les aides financières;

b) Lever les contraintes qui pèsent sur le temps des femmes en augmentant les structures d'accueil pour les enfants, en améliorant les politiques de congé parental pour les hommes et les femmes, en accordant plus de temps libre aux femmes grâce à des investissements dans les infrastructures et en facilitant l'accès des femmes aux marchés grâce à la technologie et aux transports;

c) Donner aux agricultrices et aux femmes entrepreneures la possibilité d'évoluer en faisant valoir les droits des femmes à posséder et à hériter des terres et des biens, en leur facilitant l'accès au crédit et aux technologies et en les impliquant dans l'élaboration de technologies soucieuses de l'environnement.
